



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 26 NOVEMBRE 2024 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
- Vu le Code du commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;
- Vu, le Code de la Route et notamment son article R417-10 ;
- Vu les travaux de réfection de voirie, rue Dauphine, effectué par l'entreprise AXIROUTE
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique Rue Dauphine
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit rue Dauphine du 02 décembre au 04 décembre 2024

Article 2^{ème} : L'entreprise devra laisser partout des passages suffisamment larges pour permettre la circulation des véhicules d'exception.

Article 6^{ème} : Les barrières et panneaux matérialisant cette réglementation seront mis en place par les services techniques de la commune.

Article 7^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont
- Le Responsable des Services Techniques de la commune
- L'entreprise AXIROUTE sera chargée en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241126-2024-116-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 26/11/2024

